

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2010

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, mardi le 13 juillet 2010, à 19h00.

Sont présents les conseillères et conseillers : Carmen Caron, Nicole Drapeau, Marie Ségleski, Guy Alexandrovitch, Marc-André Leduc et Pierre Payer formant quorum sous la présidence du maire Christian Bélisle.

Le directeur général et secrétaire trésorier, Denis Jubinville, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

201007.197

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

- A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)**
 - 1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2010
- B. Gestion financière (paiement des comptes, rapport budgétaire et virement de crédits)**
 - 1. Ajustements budgétaires
 - 2. Liste des comptes à payer
 - 3. Dépôt du rapport trimestriel au 30 juin 2010
 - 4. Taxe d'accise
- C. Gestion administrative**
 - 1. Offre de la RIDR – cueillette et transport des matières résiduelles
 - 2. Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts - Adhésion des municipalités de Kiamika et Notre-Dame-de-Pontmain
 - 3. Résolution sur le Protocole du service postal canadien et les compressions d'emplois et de services
 - 4. Résolution relative à la déclaration postale
 - 5. Formation d'un Comité de consultation relatif au projet de résidence pour personnes âgées
 - 6. Plomberie Brébeuf comptes à payer
- D. Contrat et appel d'offres**
 - 1. Autorisation au directeur général de demander des soumissions pour le déneigement des chemins d'hiver (Secteur 2/Lac-Caché) pour la saison 2010-2011
- E. Avis de motion**
 - 1. Avis de motion projet de règlement modifiant l'article 6 du règlement 2009-051 plus spécifiquement l'article 3.5.12 (f) du règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 218 et dispense de la lecture est demandée.
- F. Adoption des règlements**
- G. Sécurité publique**
- H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)**
 - 1. Prolongement du chemin Lac-à-Ouellette Sud
- I. Hygiène du milieu**
- J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**
 - 1. Pénitencier de La Macaza (construction d'un quatrième pavillon)
 - 2. (Dossier BOMARC)
- K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire...)**
 - 1. Rapport de fréquentation de la bibliothèque fait par Nicole Drapeau

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2010

L. Divers

1. 21^e tournoi de golf annuel de la Fondation CHDL-CRNV, lundi le 30 août 2010 au Club de golf de Nominique
2. Renouvellement adhésion au CRE Laurentides 2010-2011 (100\$)
3. Fondation québécoise du cancer

Période de questions

M. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité,

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres présents.

ADOPTÉE

201007.198 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2010

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2010.

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2010, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

201007.199 AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le dépôt des transferts budgétaires préparé par le directeur général en date du 13 juillet 2010, lesquels sont :

		Débit	Crédit
Hygiène du milieu			
02 413-00-454	Service de formation	1 000 \$	
02 413-00-411	Services scientifique et génie		500 \$
02 413-00-521	Ent. et réparation réseau		500 \$
TOTAL		1 000 \$	1 000 \$

ADOPTÉE

201007.200 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2010

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité,

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 13 juillet 2010 se détaille comme suit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2010

Disponibilité de crédit numéro 55

Salaires : période du 30 mai au 26 juin 2010 (chèques # 503408 à 503474 et chèque #3644	32 732,69 \$
Remises D.A.S. : (chèques # 3650 et 3651)	16 353,04 \$
Liste des comptes payés : (chèques # 3626 à 3643, 3645 à 3649, 3655 à 3659, 3663 à 3673)	58 474,88 \$
Liste des comptes à payer:	103 929,96 \$
Cartes de crédit	732,68 \$
TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 55	212 223,25 \$

Chèques annulés : #3609, 3660, 3661

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles aux postes budgétaires spécifiés sur chaque facture et/ou bon de commande, tel que certifié par le secrétaire-trésorier par la disponibilité de crédit numéro 55.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 30 JUIN 2010

N.B. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Denis Jubinville, dépose le rapport financier faisant état des revenus et des dépenses de la municipalité au 30 juin 2010.

201007.201

TAXE D'ACCISE

CONSIDÉRANT que la programmation des travaux préparée par la firme Roche en 2007 dans le cadre du programme de transfert aux municipalités d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence s'applique toujours à la situation de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection prévus dans la programmation de 2007 n'ont pas tous été complétés ;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection étaient estimés à 1 316 610 \$ et que la contribution du MAMROT était de 344 635 \$ et le niveau d'investissement municipal à maintenir s'établissait à 209 380 \$ pour un total de 554 015 \$;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'avis que la continuité de la programmation actuelle est nécessaire ;

CONSIDÉRANT que les problématiques liées à l'eau potable ont été résolues avec le programme précédent ;

CONSIDÉRANT que les conduites d'eau potable ont tous été refaites en 1997 et qu'aucune fuite n'est survenue depuis leur remplacement ;

CONSIDÉRANT qu'aucun réseau d'égout n'est présent sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que l'étude effectuée en 2007 par la firme Roche est toujours valide, et que des travaux additionnels puissent être prévus au chemin Roger-Hébert, au chemin de la Baie-Claire, au chemin du Pont-Méthot, au chemin Joseph-Topolniski, au chemin du Domaine et au chemin Fournel;

Il est proposé par le conseiller Marc-André Leduc
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

Que la programmation des travaux soit la suivante :

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2010

Chemin du Lac-Chaud : Réparation des fondations, rechargement de la structure et des accotements ainsi que le recouvrement en asphalte, le tout évalué à 240 000 \$.

Chemin des Chutes : Réparation des fondations, rechargement de la structure et des accotements ainsi que le recouvrement en asphalte, le tout évalué à 98 000 \$.

Chemin de l'Aéroport : Pulvérisation et pavage de route, le tout évalué à 225 000 \$.

Chemin du pénitencier : Planage et pavage de la route, le tout pour 47 000 \$.

Chemin Roger-Hébert : Élargissement de deux courbes et réfection de l'intersection avec le chemin de l'Aéroport, le tout pour 20 000 \$, de façon à favoriser le développement du parc industriel et de sécuriser la route utilisée par les usagers de l'Aéroport.

Chemin de la Baie-Claire : Asphaltage de la route en asphalte recyclé, le tout pour 85 000 \$.

Chemin du Pont-Méhot : Asphaltage de la route en asphalte recyclé, le tout pour 50 000 \$.

Chemin Joseph-Topolniski : Asphaltage de la route en asphalte recyclé, le tout pour 10 000 \$.

Chemin Fournel et chemin du Domaine : Asphaltage de la route en asphalte recyclé, le tout pour 15 000 \$.

La programmation représente des travaux pour une somme globale de 790 000 \$, financée par le programme TECQ pour une somme de 522 729 \$, 109 200 \$ par la municipalité dans le cadre du seuil minimal d'immobilisation à maintenir. Le solde de 158 071 \$ sera assumé par la municipalité dans le cadre de ses opérations régulières ou d'autres subventions.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

201007.202

OFFRE DE LA RIDR – CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que le contrat d'une durée de cinq ans liant la municipalité de La Macaza à Monsieur Claude Hébert pour la cueillette des matières résiduelles vient à échéance le 31 octobre 2014 ;

CONSIDÉRANT que le service actuel de cueillette n'est l'objet d'aucune plainte de la part des citoyens ;

CONSIDÉRANT la qualité du service obtenu ;

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par le conseiller Pierre Payer et résolu à l'unanimité

D'AVISER la Régie intermunicipale des déchets la Rouge (R.I.D.R.) que la municipalité à l'intention de continuer à agir de façon indépendante lors du prochain contrat et appel d'offre concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles et qu'advenant un prix trop onéreux, elle envisage d'offrir en régie interne ce service à sa population.

ADOPTÉE

201007.203

COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS – ADHÉSION DES MUNICIPALITÉS DE KIAMIKA ET NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN

ATTENDU que les municipalités de Kiamika et Notre-Dame-de-Pontmain ont manifesté leur intention d'adhérer à l'entente concernant la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2010

ATTENDU que l'entente ci-haut mentionnée oblige toutes les municipalités à autoriser cette adhésion par résolution de leur Conseil municipal;

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de la municipalité de La Macaza accepte l'adhésion des municipalités de «Kiamika et Notre-Dame-de-Pontmain» à l'entente concernant la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION SUR LE PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN ET LES COMPRESSIONS D'EMPLOIS ET DE SERVICES

Il est résolu de reporter ce sujet à une séance subséquente.

RÉSOLUTION RELATIVE À LA DÉCLARATION POSTALE

Il est résolu de reporter ce sujet à une séance subséquente.

201007.204

FORMATION D'UN COMITÉ DE CONSULTATION RELATIF AU PROJET DE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Macaza désire implanter sur son territoire une résidence pour aînés ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a donné un contrat de développement de ce dossier à Groupe Conseil Charbonneau ;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire s'adjoindre un comité pour aider à faire avancer ce dossier ;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

De nommer les personnes suivantes sur le Comité Résidence pour aînés :

Madame Thérèse Croteau
Madame Mariette Dagneau
Madame Gisèle Létourneau
Madame Marie Ségleski
Monsieur Max Seller
Monsieur Christian Bélisle
Monsieur Denis Jubinville

ADOPTÉE

201007.205

PLOMBERIE BRÉBEUF – COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la réception de 6 factures de la Plomberie Brébeuf relatives aux divers travaux au réservoir d'eau potable de la municipalité et à la formation du personnel et mise en marche du système;

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2010

D'autoriser le paiement des 6 factures suivantes :

<u>FACTURE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
21094	Formation du personnel et mise en marche du système, faire plusieurs ajustements et main d'œuvre plombier	2 564,52 \$
21095	Modifier la tuyauterie pour garder 4 réservoirs, main d'œuvre plombier équipe, matériel de travail	1 381,59 \$
21096	Suite à un manque d'eau, ils ont vidé le réservoir, testé les tuyaux pour vérifier si fuite, fait en présence d'un représentant municipal, main d'œuvre plombier et matériel de travail	777,71 \$
21097	Déplacer les UV déjà installés main d'œuvre plombier et matériel de travail	890,58 \$
21098	Ajout de 4 valves électriques pour permettre de laver les filtres avec de l'eau traitée, main d'œuvre plombier équipe, valve selenoïde (4), matériel de travail	2 302,65 \$
21099	À la demande de l'ingénieur et de la municipalité, ils ont relocalisé le drain de l'évier et du back wash des filtres, main d'œuvre plombier équipe, matériel de travail	2 058,84 \$
TOTAL		9 975,89 \$

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits au budget pour acquitter lesdites factures

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

201007.206

AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER (SECTEUR 2/LAC CACHÉ) POUR LA SAISON 2010-2011

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Marc André Leduc et résolu à l'unanimité

- Que le Conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le déneigement des chemins municipaux pour la saison 2010-2011, secteur 2 (lac Caché), auprès de trois entrepreneurs

Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité jusqu'à 11 heures le vendredi 6 août 2010 et seront ouvertes publiquement le même jour à 11h05.

Le conseil municipal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT 2009-051 PLUS SPÉCIFIQUEMENT L'ARTICLE 3.5.12 (F) DU RÈGEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 218 ET DISPENSE DE LA LECTURE EST DEMANDÉE

Avis de motion est donné par la conseillère Marie Ségleski qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un projet de règlement modifiant l'article 6 du règlement 2009-051 plus spécifiquement l'article 3.5.12 (f), du règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 218 et que dispense de la lecture soit faite.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2010

ADOPTION DES RÉGLEMENTS

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour

TRANSPORT ROUTIER (travaux publics, voirie...);

201007.207

PROLONGEMENT DU CHEMIN DU LAC-À-OUELLETTE SUD

CONSIDÉRANT que la municipalité utilise depuis plusieurs années le terrain privé d'un résident pour lieu de virée au bout du chemin du Lac-à-Ouellette Sud ;

CONSIDÉRANT que ce citoyen désire que l'on puisse construire sur son terrain, qui sera cédé à la municipalité, un chemin conforme et que ce dernier soit allongé pour éviter de virer derrière sa résidence ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont estimés à près de 40 000 \$ et que cette somme n'est pas au budget de 2010 ;

CONSIDÉRANT que le prolongement du chemin pourrait amener des possibilités de nouvelles constructions ;

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par le conseiller Marc-André Leduc et résolu à l'unanimité

D'analyser de plus près ce dossier lors de l'élaboration du prochain budget de façon à prévoir les sommes nécessaires au budget de 2011, le cas échéant.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Il n'y a aucun sujet à l'ordre du jour

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

201007.208

PÉNITENCIER DE LA MACAZA – CONSTRUCTION D'UN QUATRIÈME PAVILLON

CONSIDÉRANT que le Pénitencier fédéral de La Macaza a pour objectif de voir le Centre de détention s'agrandir;

CONSIDÉRANT que l'Établissement de La Macaza a un programme adapté pour les délinquants sexuels;

CONSIDÉRANT que l'emplacement dans la municipalité de La Macaza est situé à moins de (2) deux heures de la région montréalaise et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que les terrains, actuellement propriété du gouvernement fédéral, sont suffisamment grand pour accueillir un agrandissement du Centre;

CONSIDÉRANT que l'hôpital, avec spécialisation en santé mentale, est situé à 10 km du centre de détention

CONSIDÉRANT qu'un aéroport international est situé à proximité et que cet aéroport permet d'offrir un transport rapide aux fonctionnaires ou aux détenus vers d'autre Centre de détention ou Palais de justice;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2010

CONSIDÉRANT que la construction d'un quatrième pavillon au Centre de détention aurait des retombées socio-économiques bénéfiques et positives pour l'ensemble de la région des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Payer,
Appuyé par la conseillère Nicole Drapeau et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal appuie l'Établissement de La Macaza dans ses démarches auprès du Ministre de la Sécurité publique et du premier Ministre Stephan Harper, pour l'obtention et la construction d'un quatrième pavillon au Centre de La Macaza.

ADOPTÉE

201007.209

DOSSIER BOMARC

Il est proposé par le conseiller Marc-André Leduc,
Appuyé par la conseiller Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

De mandater le conseiller Guy Alexandrovitch afin de recueillir toutes les informations nécessaires concernant les abris (shelter) de l'ancienne base militaire Bomarc, situés actuellement sur la propriété de l'Établissement pénitencier fédéral de La Macaza, dans le but possible d'en acquérir quelques uns.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE (Bibliothèque et centre communautaire)

RAPPORT DE FRÉQUENTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

La conseillère Nicole Drapeau fait un court résumé du rapport de fréquentation de la bibliothèque municipale et des statistiques en générales.

DIVERS

201007.210

21^E TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION CHDL-CRHV, LUNDI LE 30 AOÛT 2010 AU CLUB DE GOLF DE NOMININGUE

Il est proposé par la conseillère Nicole Drapeau,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

De participer au 21^e tournoi de golf annuel de la Fondation CHDL-CRHV qui aura lieu le 30 août 2010 au Club et Hôtel de golf à Nominique.

D'autoriser l'achat de 4 billets à 165 \$ pour un montant de 660 \$

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

201007.211

RENOUVELLEMENT ADHÉSION AU CRE LAURENTIDES 2010-2011

Il est proposé par Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

De renouveler notre adhésion au CRE Laurentides pour l'année 2010-2011 au coût de 100 \$.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2010

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

201007.212 FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par la conseillère Carmen Caron et résolu à l'unanimité

D'accorder un montant de 100 \$ à la Fondation québécoise du cancer.

Le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits disponibles au budget pour acquitter ladite dépense.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les citoyens présents à la période de questions.

Monsieur Jacques Turpin, propriétaire, dépose au Conseil les deux lettres suivantes datées du 13 juillet 2010.

- Contestation d'amendes
- Les exigences municipales limitent-elles le développement à La Macaza

201007.213 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyé par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

De lever la présente séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h17.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire n'a pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Christian Bélisle

Denis Jubinville